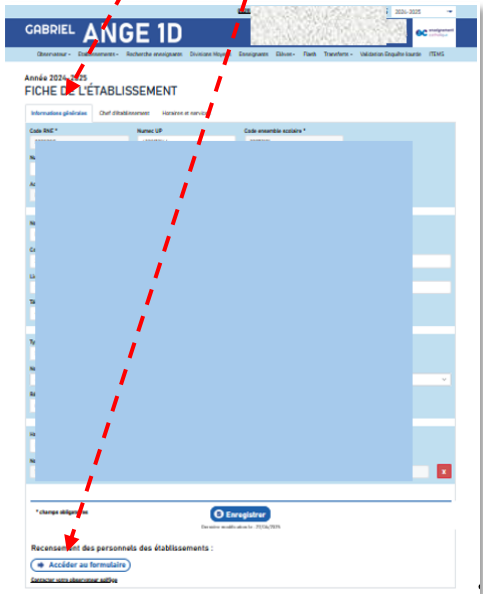


 Observatoire SOLFEGE	ANGE Recensement Personnels OGEC d'établissements	Fiche Technique N° 3 bis
19 mai 2025 SGEC	QUAND : Avant le 30 septembre	

Où saisir les données ?

Depuis ANGE 1D	Depuis ANGE 2D
Dans la fiche établissement, onglet : Informations générales, tout en bas de la page, un lien : [Recensement des personnels] a été ajouté 	Une fois un établissement sélectionné, sur la première ligne, un lien : [Recensement des personnels] a été ajouté 

Comment saisir les données ?

Recensement des personnels des établissements - 2024-2025 (Hors chef d'établissement)

OGE : 7771 - 15 - O.G.E.C.

Si la liste des unités pédagogiques ci-dessous est incomplète, renseignez le tableau ci-dessous avec les effectifs complets des personnels de l'OGEC au 01/09/2024 en prenant en compte ceux des unités pédagogiques manquantes.

Si votre établissement ne figure pas dans la liste des unités pédagogiques ci-dessous, sollicitez un de vos collègues chefs d'établissement pour que la saisie qu'il fera intègre l'ensemble des personnels de l'OGEC au 01/09/2024 en prenant en compte ceux de votre établissement.

Signalez à votre observateur académique, par mail, les éventuelles erreurs de dénomination de l'OGEC et de numéro de SIRET, en cliquant sur le bouton Signaler une erreur en bas de cette page.

Établissements rattachés à l'OGEC :	Code Rne	Nom établissement	Degré	Ville siège
	022		1D	
	022		1D	

Personnels uniquement de droit privé

	Nombre de personnes physiques	Total en équivalent temps plein
Personnels non cadres :	3	2,36
Personnels cadres :		

Enseignants ayant en plus de leur contrat avec l'État, un contrat avec l'OGEC

	Nombre de personnes physiques	Total en équivalent temps plein
	1	0,32

Le nombre d'ETP ne peut être supérieur au nombre de personnes physiques.
Dans le cas d'un ogec, ne remplir qu'une seule fois la grille pour l'ensemble des établissements de l'ogec.
Ne pas comptabiliser les chefs d'établissement dans chacun de ces tableaux.

Modifié le 26/0

Enregistrer Retour à la fiche établissement Signaler une erreur

Une fois cliqué sur le lien, la fenêtre s'affiche (la présentation est identique, que l'on soit sur ANGE 1D ou ANGE 2D. Eventuellement, la liste des établissements rattachés à l'ensemble scolaire à OGEC unique est affichée.

Le chef d'établissement ou la personne habilitée doit renseigner les champs prévus à cet effet. Pour valider la saisie, cliquez sur le bouton [Enregistrer]

A VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE QUESTION :

Anne SOUCHARD ou Philippe GREMAUD

02-41-79-51-57 - solfegepaysdelaloire@ecr-uradel.org

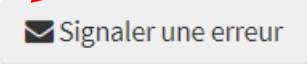
	ANGE Recensement Personnels OGEC d'établissements	Fiche Technique N° 3 bis
19 mai 2025 SGEC	QUAND : Avant le 30 septembre	

Règles de gestion :

- Le nombre d'ETP ne peut être supérieur au nombre de personnes physiques,
- Dans le cas d'un ensemble scolaire à OGEC unique, ne remplir qu'une seule fois la grille pour l'ensemble des établissements de l'OGEC,
- Ne pas comptabiliser les chefs d'établissement dans chacun de ces tableaux.

Si vous constatez une erreur concernant le rattachement d'établissements, vous disposez d'un lien permettant d'en informer votre Observateur académique.





Votre mél s'affiche automatiquement dans la zone prévue à cet effet.

Complétez le message par les informations comportant une anomalie

Contactez votre Observateur académique par mail

Veuillez saisir votre message. Nous le traiterons dans les plus brefs délais.

Mon email : *

indiquez ici votre adresse mél

Mon message : *

Courriel envoyé par : Préciser ici votre mél

Année scolaire - 2024-2025

OGEC : [Sélectionner]

Etablissements :

- [Sélectionner]
- [Sélectionner]
- [Sélectionner]

J'envoie le mail